

Compte Vue Comfort

Règlement

Introduction

Le Compte Vue Comfort est un compte de paiement exclusivement destiné à des personnes physiques agissant à des fins privées.

Le Compte Vue Comfort permet de gérer vos opérations bancaires courantes par voie électronique et en ligne.

Frais

Vous trouverez le montant du forfait mensuel de ce compte, la liste des services compris dans ce forfait ainsi que le tarif des autres opérations (hors forfait) possibles à partir de ce compte dans la Liste Générale des Tarifs disponible sur nagelmackers.be et dans toutes les agences de la banque.

Intérêts en cas de solde créditeur

Il n'y a pas d'intérêts en cas de solde créditeur sur le Compte Vue Comfort.

Intérêts en cas de solde débiteur

Les intérêts en cas de solde débiteur font l'objet d'un décompte mensuel.

Vous trouverez le taux d'intérêt d'application en cas de solde débiteur sur le Compte Vue Comfort dans la Liste Générale des Tarifs disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

Date valeur et disponibilité des fonds

La date valeur d'une opération est la date à laquelle un montant débité cesse de produire des intérêts ou celle à laquelle un montant crédité commence à produire des intérêts.

Opérations créditrices ⁽¹⁾	Date crédit ⁽²⁾ Compte Vue Comfort	Date valeur ⁽²⁾
Virement	Immédiatement après réception du montant par Nagelmackers lorsque du côté de Nagelmackers : a) il n'y a pas de conversion, ou b) il y a une conversion entre l'euro et la devise d'un état membre, ou entre les devises de deux états membres. Dans les autres cas, Nagelmackers s'efforcera de créditer au plus vite le Compte Vue Comfort.	Jour ouvrable bancaire de la réception du montant par Nagelmackers
Versement à un guichet Nagelmackers	Immédiatement après réception du montant par Nagelmackers	
Encaissement chèque belge	7 jours ouvrables bancaires après réception du chèque par Nagelmackers	2 jours calendrier après réception du chèque par Nagelmackers

Opérations débitrices ⁽¹⁾	Date débit ⁽²⁾ Compte Vue Comfort	Date valeur ⁽²⁾
Virement	Jour ouvrable bancaire de la réception de l'ordre par Nagelmackers (sauf ordre d'exécution à une date ultérieure)	
Paiement et retrait avec une carte de débit		
Retrait à un guichet Nagelmackers		
Domiciliation		

(1) Les ordres, versements ou chèques que la banque reçoit après la fin d'un jour ouvrable bancaire (dans la plupart des cas 16h, voir Conditions Bancaires Générales) ou un jour qui n'est pas un jour ouvrable bancaire sont supposés être reçus le jour ouvrable bancaire suivant.

(2) Pour autant que toutes les exigences en matière d'exécutabilité de l'opération soient remplies, entre autres en ce qui concerne une couverture suffisante sur le compte, la formulation et l'exécution de l'opération (claire et complète, correctement signée...) et l'identification (voir Conditions Bancaires Générales).

Extraits de compte

Vous pouvez consulter et imprimer vos extraits de compte via Online Banking.

Vous pouvez aussi choisir de les recevoir par la poste : les frais d'envoi sont repris dans la Liste Générale des Tarifs disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

Clôture

En cas de clôture, tous les frais et intérêts, en ce compris la totalité du forfait mensuel, restent intégralement dus pour le mois calendrier en cours.

Droit de rétractation

Lorsque l'ouverture du compte s'opère exclusivement à distance au moyen d'un procédé structuré organisé par la banque (c'est notamment le cas pour les ouvertures effectuées via Online Banking), chaque (co)titulaire du compte ouvert à distance peut renoncer à l'ouverture du compte sans frais et sans devoir motiver sa décision. Cette rétractation doit être envoyée à la banque par courrier adressé à l'attention du service Operational Marketing de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles) dans les 14 jours calendrier suivant le jour de l'ouverture du compte (en cas d'ouverture via Online Banking, le délai de rétractation commence à courir à la date de la signature électronique de l'ouverture de compte).

En cas de pluralité de titulaires, l'exercice du droit de rétractation par l'un d'eux est opposable aux autres. Il en résulte que la banque donnera suite à l'exercice du droit de rétractation émanant d'un cotitulaire sans devoir obtenir l'accord des autres cotitulaires et ce, même si ces derniers expriment leur opposition à l'exercice de ce droit.

Lors de l'ouverture à distance d'un compte, chaque cotitulaire du compte marque son accord exprès afin que la banque procède directement à l'ouverture du compte avant même la fin du délai de rétractation. Le compte sera par conséquent ouvert et disponible directement sans attendre la fin du délai de rétractation.

Si le compte ouvert à distance n'a jamais été utilisé (solde à 0) lors de l'exercice du droit de rétractation, la banque procédera sans frais et sans délai à sa clôture.

Si le compte a déjà été utilisé, la banque ne pourra donner suite à la demande de rétractation que si elle obtient, dans les 30 jours calendrier suivant la demande de rétractation, toutes les instructions lui permettant de traiter la demande (en cas de solde positif, la banque devra notamment connaître le compte sur lequel verser les fonds). Si le compte présente un solde débiteur, celui-ci devra être préalablement apuré et les intérêts débiteurs seront dus à la banque.

Le droit de renoncer à l'ouverture du compte ne s'applique qu'à l'ouverture initiale du compte et en aucun cas aux opérations liées au compte effectuées pendant le délai de rétractation (opérations de paiement/placement et de change, commandes via le point de vente de moyens de paiement... qui ne sont pas sujettes à rétractation).

Lorsque, entre l'ouverture du compte et l'exercice du droit de rétractation, le compte ou tout ou partie des avoirs en compte font l'objet d'une mesure de blocage fondée sur une disposition légale ou réglementaire ou fondée sur une décision de justice (ou équivalente) qui s'impose à la banque (saisie, décès ou incapacité d'un cotitulaire, blocage judiciaire, respect de la réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent...) le respect de cette disposition ou décision prime sur l'exercice du droit de rétractation.

Plaintes

Vous pouvez adresser toutes vos questions relatives au Compte Vue Comfort à votre agence Nagelmackers.

La banque est particulièrement soucieuse de la satisfaction de ses clients. Dans ce cadre, toute plainte peut être adressée au siège social de la Banque Nagelmackers S.A., à l'attention du service Plaintes, via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be, ceci dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque.

Cadre contractuel

La relation contractuelle entre Nagelmackers et ses clients est régie par les Conditions Bancaires Générales de la banque qui complètent le présent Règlement. Ces Conditions Bancaires Générales sont disponibles dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.

Validité

Le présent Règlement est d'application à partir du **01.01.2023** et jusqu'à éventuelle modification. En cas de modification, le client est averti au préalable (par exemple par courrier, par annexe aux extraits de compte ou par voie électronique) et toute nouvelle version du Règlement remplace les versions précédentes (sauf mention contraire).

La dernière version du présent Règlement est toujours disponible dans toutes les agences de la banque et sur nagelmackers.be.